

## JA VIOLAY Tennis de Table

### REGLEMENT DU 63<sup>ème</sup> TOURNOI REGIONAL

**Art 1** - Le tournoi aura lieu le **Samedi 02 Mars 2019**, salle Jean GAREL à VIOLAY (42780). Il sera Régional, réservé aux catégories benjamins à vétérans, enregistré par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes sous le numéro : **N° 1028**

**Art 2** - Le tournoi se déroulera sur 16 tables. Il sera organisé 8 tableaux (voir tableau récapitulatif au verso), dans la limite de 3 tableaux par personne, avec éventuellement la possibilité de s'inscrire pour un tableau supplémentaire le jour même, à l'appréciation du juge arbitre en fonction de la fluidité du tournoi. **Les résultats seront pris en compte pour les classements (sauf tableau handicap).**

**Art 3** - Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points et débiteront par des poules de 3 (excepté tableau Handicap), avec 2 joueurs qualifiés, puis élimination directe.

Le tableau Handicap sera joué par élimination directe en 1 seule manche de 41 points (2 points d'écart) avec un changement de service tous les 2 points. 1 point de handicap par 50 points de classement d'écart sera attribué, dans la limite de 20 points maximum.

**Art 4** - Ne peuvent participer au tableau handicap que les joueurs inscrits dans au moins 1 autre tableau.

**Art 5** - Les classements pris en compte seront ceux au début de la 2<sup>ème</sup> phase.

Conformément aux articles II.606.1 et II.606.2 des règlements fédéraux, les joueurs devront présenter au juge-arbitre un des documents officiels suivants, permettant de vérifier l'exactitude de leur licenciation et leur situation vis-à-vis du certificat médical, à savoir :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
  - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
  - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
  - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
  - Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et IOS )
- 
- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
  - Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
  - S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

**Art 6** - Une tenue correcte et un esprit sportif seront de rigueur, les balles, qui doivent être homologuées 3\*\*\*, seront fournies par les joueurs.

**Art 7** - Tout joueur participant au tournoi s'engage à accepter le présent règlement. En cas de défaite, il lui sera demandé d'arbitrer le match suivant.

**Art 8** - Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi, à l'annulation d'un tableau si celui-ci compte moins de 20 inscrits ou à l'organisation d'un tableau de doubles si l'horaire le permet.

**Art 9** - Les droits d'engagement sont fixés à **8 Euros pour 1 tableau, 15 Euros pour 2 tableaux, 20 Euros pour 3 tableaux.**

**Art 10** - Les engagements devront parvenir pour le **vendredi 01 mars 2019 avant 18h**, les inscriptions devront être accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de la **JA VIOLAY Tennis de Table**.

**Il sera demandé un euro supplémentaire par tableau pour les inscriptions le jour même.**

S'inscrire par courrier, mail ou téléphone à :

- **Raphaël GAREL –104 Rue des Combattants – 42360 MONTCHAL –Tel 04 77 28 56 07**  
ou 06 68 50 02 35 ou [raphaelgarel@hotmail.com](mailto:raphaelgarel@hotmail.com)
- **David Bissay- 87 Rue du monument– 42780 VIOLAY– Tel. 06 76 62 74 83**  
ou [bissay.david@orange.fr](mailto:bissay.david@orange.fr)

Prière d'indiquer les noms, prénoms, numéros de licence des joueurs, les classements, nombres de points, et les tableaux auxquels ils désirent participer.

Le tirage au sort public aura lieu 30 min avant le début de chaque tableau, au lieu d'engagement (salle J. GAREL à VIOLAY), par le juge arbitre.

Le Juge Arbitre sera Mme Véronique MILHE-POUTINGON (TT ST GENIS LAVAL)  
Il sera assisté de M. David BISSAT (JA VIOLAY)

**Art 11** - Le pointage devra se faire au moins 30 minutes avant l'horaire de début du tableau.

**Art 12** - Tout joueur absent à l'appel de son nom sera déclaré battu par forfait.

**Art 13** - Le montant total des gains pour le tournoi est estimé à 2000 Euros.

**Art 14** - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase.

**IMPORTANT** : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : [http://www.fftt.com/reglements/regles\\_jeu.htm](http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm)

#### **TABLEAU RECAPITULATIF**

<b>Horaire</b>	<b>Tableau</b>	<b>Vainqueur</b>	<b>Finaliste</b>	<b>½ Finaliste</b>	<b>¼ Finaliste</b>
<b>8 h 30</b>	<b>5 à 11 (500 à 1199 pts)</b>	<b>40 Euros + 1 Rosette + 1 Coupe</b>	<b>20 Euros + ¼ Jambon</b>	<b>¼ Jambon</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>9 h 30</b>	<b>5 à 15 (500 à 1599 pts)</b>	<b>60 Euros + 1 Mandoline + 1 Coupe</b>	<b>30 Euros + 1 Rosette</b>	<b>¼ Jambon</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>10 h 30</b>	<b>5 à 9 (500 à 999 pts)</b>	<b>30 Euros + 1 Rosette + 1 Coupe</b>	<b>15 Euros + ¼ Jambon</b>	<b>¼ Jambon</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>11 h 30</b>	<b>5 à 17 (500 à 1799 pts)</b>	<b>60 Euros + 1 jambon + 1 Coupe</b>	<b>30 Euros + 1 Rosette</b>	<b>15 Euros + 1 Sous-filet</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>12 h 30</b>	<b>5 à 13 (500 à 1399 pts)</b>	<b>50 Euros + 1 Mandoline + 1 Coupe</b>	<b>25 Euros + 1 Rosette</b>	<b>¼ Jambon</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>13 h 30</b>	<b>5 à 7 (500 à 799 pts)</b>	<b>20 Euros + 1 Rosette + 1 Coupe</b>	<b>10 Euros + ¼ Jambon</b>	<b>¼ Jambon</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>14 h 30</b>	<b>Handicap</b>	<b>50 Euros + 1 Jambon + 1 Coupe</b>	<b>35 Euros + 1 Rosette</b>	<b>15 Euros + 1 Sous-filet</b>	<b>1 Sous-filet</b>
<b>15 h 30</b>	<b>TS</b>	<b>80 Euros + 1 Mandoline + 1 Coupe</b>	<b>40 Euros + 1 Rosette</b>	<b>20 Euros + ¼ Jambon</b>	<b>10 Euros + 1 Sous-filet</b>